



Arnaque vente canape cuir apres avoir ete demarche

Par **goury**, le **10/10/2008 à 13:04**

mes parents viennent d'acheter un canape cuir ils ont au prealable recu plusieurs coup de fil et 1 invitation pour venir chercher leur cadeau une fois au magasin les vendeurs leur disent qu'ils sont les gagnats d'1 bon d'achat de 2200 euros et font ristourne sur ristourne pour qu'ils achètent le canape rnma question peut on se retracter dans les 7 jours meme si les meubles ont ete livre dans la journee rnmerci de votre aide cc'etait hier donc si il y a 1 solution c'est urgent merci

Par **contact75**, le **12/10/2008 à 18:34**

Bonjour,rnrnJe suis journaliste TV et votre témoignage m'intéresse. J'aimerais vous contacter (vous ou vos parents) pour que nous en discussions de vive voix. Seriez vous partant?

Par **goury**, le **13/10/2008 à 00:25**

je ne desire pas en parler car mes parent on menacer de contacter une assocaiton de consommateur et le vendeur a baisser le prix ce qui en fait une offre honnete mais pour que personne ne se fasse avoir il s'agit des magasins nouvelle tendendance jme design domicile sur marseille mais moi je ne donne pas suite mes parents sont satiffait rnmerci quand meme mais parlez en pour que personne se fasse avoir

Par **samy2391**, le **21/10/2008 à 21:13**

bonjournon est un couple on sest fait avoir par ce magasin nous et mes beaux parents rnje suis partante pour contacter la journaliste pour en parler pour que ce genre de vente et d arnaques cesse rnje voudrait savoir ds des cas pareil quest ce quil faut faire et comment peut en sen sortir sans perdre financièrement

Par **bruno77390**, le **30/10/2008 à 17:13**

bonjour j ai lu vos posts et je vient d acheter un canapé chez nouvelle tendance autant ne pas vous cacher mon inquietude.rnje l ai acheté le 29/10/08 et j aurai voulu savoir à quelle genre d arnaque je m expose.rnla demarche a ete la meme que goury appel telephonique,invitation,cadeaux,ristourne etc ...rnrnmerci pour vos reponses .rncordialement bruno

Par **goury**, le **30/10/2008 à 21:07**

slt bruno77390 il faut que tu te renseigne sur le prix du canape dans d'autre magasin moi j'ai vu le meme que celui de mes parents chez maga meuble + de 2000 euros moin cher

Par **samy2391**, le **30/10/2008 à 21:37**

Bonjour bruno rnjuste pour savoir il vous a coute combien le canapé et combien de reduction vous avez eurnles canapes valent au environ les meme prix je veux dire apres reductionrncelui de mes beaux parents j lai trouvé 1500 moins cher chez un magasin en plus c le prix sans les 30%de promornle notre on la pas trouvé nul par ailleursrnc un model en cuir en bois massif et soit disant l plus cher chez euxrnles canapes sont tous pareil mais moi je digere pas l arnaquerna resume les reductions qu ils vous ont fait c pas vrai ils sont bcp gagnant y a ni reduction ni rien rnc est de vante a domicile du marchandage telephonique et moi je vais les signaler a la direction de repression des fraudesrervoila

Par **bruno77390**, le **31/10/2008 à 06:27**

bonjour et merci de vos reponses.rnrnje l ai acheté 1500 E apres un cheque CADEAU miraculeux de 2000 E et apres discussion.rnpour etre plus clair il etai a 4900 E au depart c est un modele d expo mais il est propre.rnc est un 3 place (2+1qui s allonge).rnje me suis un peu renseigner sur internet mais je n ai pas trouver le modele que j ai acheté.rnPour moi ca avait l ait d une bonne affaire et comme je doit m installer courant fevrier mars c etait l occase.rnrnen tout cas le mensonge n etouffe pas ses gens .rnPromesse d ouverture d un grand magasin,sith internet etc ..rntous ca n arrivera jamais je pense,donc il reste introuvable par la

suite.rnrn merci et a bientôt je l'espere.

Par **samy2391**, le **31/10/2008 à 09:33**

et oui brunor moi aussi le modele que j'ai achete est introuvable et puis ce qui est bizarre on s'est déplacé pour voir le directeur et on lui a parlé de ce qu'on a lu sur internet et bien il est au courant et pour se défendre il a dit que ce n'est pas le même magasin y a une lettre en plus (c'est ce qu'il est bête ce soit disant directeur) et puis je crois que je vois le modèle que tu as acheté pour le prix que tu as payé c'est plutôt raisonnable et le magasin n'ouvrira jamais déjà que le siège à Marseille a deux noms que je connais ce n'est pas le même qu'ils ont utilisé avec nous et ma belle mère et pourtant c'est le même magasin puis j'essaie de me libérer au plus vite pour les dénoncer à la direction de répression des fraudes mais il faut que se soit tout le monde qui aille les dénoncer une seule personne ne fera rien moi j'ai une connaissance journaliste je vais voir avec elle pour faire un appel aux gens qui ont été appelés par ce magasin et puis qu'on se déplace en groupe parce que ces gens là je les considère pas comme professionnels c'est des arnaqueurs professionnels et désolée de mettre en cause mais moi j'en parle autour de moi et je comprend toujours pas une chose c'est que nous on est sur liste rouge et ils ont pu nous contacter donc c'est un peu bizarre je vais contacter France Telecom pour me renseigner mais ça va aller trop loin rnrn une précision vous avez payé caché le canapé ou ils ont accepté un paiement par facilité ?? n'est-ce qu'ils t'ont fait signer une autorisation de prélèvement ?? rnrn bonne journée

Par **bruno77390**, le **31/10/2008 à 12:52**

oui j'ai signé une autorisation de prélèvement et je l'ai pris sur 48 mensualités. rnrn ils ont également un RIB pour l'autorisation. rnrn si le prix du canapé vaut le coup ça va encore mais ne vont-ils pas prélever plus que prévu ? rnrn je suis encore dans mon droit concernant les 7 jours de rétractations. rnrn je vais réfléchir encore et prendrai une décision demain. rnrn merci beaucoup .

Par **samy2391**, le **31/10/2008 à 21:47**

oui voilà c'est bien ce que j'allais te dire fait attention au prélèvement car ils peuvent prélever plus mais bon réfléchis bien toi au moins tu as le droit à la rétractation nous on regrette de ne pas avoir pu faire ça on a découvert trop tard rnrn c'est pas pour te influencer mais nous on a déjà un crédit de l'appartement et un crédit de la voiture et ils n'ont pas accepté les mensualités mais un paiement par facilité rnrn sans indiscretion tu es de quel département ?? rnrn bonne soirée

Par **bruno77390**, le **01/11/2008 à 07:58**

bonjour rnrn je suis de Seine-et-Marne. rnrn C'est à Presles-en-Brie à côté de Gretz où ils sont "installés". rnrn de toute façon je vais aller à ma banque avec les papiers de manière à

securiser en cas de depassement des mensualités ou prelevement "bizarre".

Par **samy2391**, le **01/11/2008 à 13:31**

oui voila nous aussi cest ce quon fait rnprofite bien de tes canapes et puis moi je me dit c est une lecon que jai eu rncest le fait d 'etre pris dans le piege qui me plait pas le canape on le trouve bien mais on aurait pu s en passer c est ttet c est pas le moment de le prendre mais bonrnaffaire passée on oublie et on tourne la page rnsachant que jai ete voir un avocat et ils sont completement en tort juridiquement mais jai pas envie de perdre mon temps devant les tribunauxrnbon week end

Par **aerfegrtryue**, le **05/11/2008 à 22:01**

coucournon a rencontre cette fameuse fausse entreprise. suite à des appels telephoniques et a la reception d un courrier indiquant que nous avons gagné un cadeau nous nous sommes rendu au 152 rue de conflans à Montigny lès corneilles dans le 95...Il s'y trouve en ce moment jusqu'à SAMEDI prochain. Nous on a tous de suite flerer l'arnaque...c'etait super bizarre et comme indique ci dessus. on a rien acheter. Ce soir au 05 novembre il se situer au 152 rue de conflans à MONTIGNY LES CORMEILLES dans le 95. rnsoit disant il existe depuis 1972 ou 1973..ils sont de marseilles et les meubles sont produit en ITALIE et en FRANCE....

Par **samy2391**, le **05/11/2008 à 22:44**

et oui tt les sieges sont a marseille comme par hasard rndes menteurs pareil tant qu on ne se plaint pas ses gens la vont continuer a arnaquer le monde mais ils finiront par tomber ds le piege un jour et moi etant croyante jai prié et je prie dieu quil vange tt personne ayant subi sa rnrncest des voleurs des arnaqueurs des gens malhonnetesrnmalheureusement pourris rndesolee mais ils meritent

Par **samy2391**, le **05/11/2008 à 22:46**

ds notre departement ils y sont toujours en essonne ils sont a morsang sur orgerncest des arnaqueurs fait en parler autour de vous rnattention de ces personnes la c des arnaqueurs

Par **ougué**, le **09/11/2008 à 13:11**

bonjour j' ai moi meme été invité à cd magasin de montigny les corneilles et on m as reçu avec un accueil tres chaleureux, ils m ont fais une offre qui s adaptais a mon budget sur un salon qui me plais beaucoup. je pense pas m etre fais arnaquer il m ont livré la marchandise

en temps et en heure .. suite au financement qu il m ont proposé j ai ete rencontrer mon conseiller a ma banque pour lui demander ce qu i en pensais, et il m as rassuré en me disant que c etais des grosse maison de financement tres serieuse et qu il ne pouvais pas prelever plus qu inscrit au contrat. si quelqu un rencontre un probleme de mensualite merci de me prevenir mais je pense pas que j aurais de soucis d apres mon banquier.. rnmerci a tous pour c forum qui permet de partager ses experiences diverse..

Par **samy2391**, le **09/11/2008 à 19:23**

c koi comme maison de credit et y a t il un parmi vous ki a eu un paiement sur cink fois?? c mon cas mais ils ne mont pas contacte comment ils vont faire pr etre payé vu ke pour sa jai pas d autorisation de prelevement rnmerci a beiontot

Par **ougué**, le **09/11/2008 à 20:49**

pour moi c etais financo comme pour ma voiture

Par **ougué**, le **09/11/2008 à 20:52**

et moi perso j ai eu plus l impression d avoir a faire a des gens qui plus est des jeunes qui se bouge pour ne pas perdre leur emploi, alors si pour vous ces gens devraient se retrouver au chomage a cause de vos etat d ame, qu en est il des banquier qui nous on pique notre fric ??? que preconise tu pour eux??? fermer les banques aussi???

Par **samy2391**, le **09/11/2008 à 22:29**

je suis entierment daccord avec toi c est des jeunes qui ont trouvé un bon moyen de gagner du fric la si c est une arnaque bein tant mieux pr eux rncest pas normal que se soit comme ds mon cas un tirage au sort et sur 1500 soit disant il y est nous et mes beaux parents sachant kon habite la meme ville c est vraiment de la chance jespere lavoit cette chance pr gagner le loto c est ttrnenfin bref lesentiel moi aussi c est financo ils vont avoir leurs paiement mais sa nempeche que je suis pas daccord avec ce moyen de vente et quil soient en trot juridiquement parlenat rnvoilarnbonne soirée

Par **ougué**, le **10/11/2008 à 11:15**

oui d ailleurs vous en avez de la chance moi j ai gagne juste un service a tasse pas de cheque .. moi j ai eu le droit a une offre sur celui du magasin et puis comme je pouvais pas y résister (mare de mon vieux cuir convertible) je me suis fais plaisir.. merci de ne pas me le gâcher

mon plaisir ainsi qu'a d'autre personne je suppose.. rnsur ce bon journée et bonne chance dans cette vie truffée de commerciaux..lol

Par **oomike95**, le **10/11/2008** à **19:02**

je viens d'être démarché et j'ai gagné un camscope + un service à café (hi hi hi)rnj'ai RDV samedi et étant curieux je vais m'y rendre avec tout vos témoignage en parlant bien fort pour les autres clients entendent.rn@+

Par **ougué**, le **11/11/2008** à **09:12**

oomike95 pourquoi t'y vas t'as pas de vie , rien à faire tu t'ennuie

Par **samy2391**, le **12/11/2008** à **00:34**

bonsoir oomike ta raison c'est que si on continue à les ignorer ils vont continuer à arnaquer le monde si tout le monde se tait ça finira pas rnmoi j'ai vu la direction de répression des fraudes et les flics voilarnet l'autre monsieur qui te dit tu n'as rien à faire ça se voit que tu les connais pas c'est pas pour te gâcher ton plaisir mais peut-être c'est pas ton cas mais y'en a qui n'ont pas les moyens et ces gens-là les lâchent pas avant de les faire signer des offres soit disant rnlà garantie à vie de leurs caméras c'est du foutage de gueule rnenfin bref moi j'ai fait ce que faut celui qui se tait et qui cache des gens pareils ils doivent faire comme eux rnsa m'en dérange pas le fait d'être arnaqué mais ça me dérangerait plus de ne pas en parler pour éviter d'autres rnvouilarnsur ce bonne continuation et j'espère qu'on aura pu faire quelque chose pour ces gens-là rntient nous au courant oomikernau revoir

Par **oliv974**, le **25/11/2008** à **13:28**

Bonjour, rnJ'aimerais être mise en relation avec un journaliste car le magasin vient de me contacter.

Par **monsieur77**, le **26/11/2008** à **16:14**

Bonjour, moi aussi j'ai été contacté et je dois aller chercher mes "cadeaux" à Presles-en-Brie, dans la boutique Nouvelle Tendance. rnL'entreprise qui m'a contacté se nomme " France Jeux Promo ". Or, j'ai fait quelques recherches sur internet et je ne trouve pas de site de cette entreprise. Un point de plus qui me semble suspect. Cependant, je vais tout de même y aller, et j'espère pouvoir vous raconter ce qu'il se sera passé dans les plus brefs délais !

Par **chaber**, le **27/11/2008** à **07:05**

Les organismes de consommation, presse et télé ont déjà mis en garde sur ces méthodes de vente.rnrn1) vente sur invitation: le délai de rétractation peut s'appliquer.rnrn2) la soi-disante loterie est totalement bidon; si vous semblez fortement intéressé, le vendeur s'exuse et revient en ayant trouvé un bon d'achat gagnant à votre nom.rnrn3) comme les prix affichés sont pratiquement doublés, vous achetez en ayant l'impression d'avoir fait une bonne affaire.rnrnEn général, ce genre de sociétés loue un magasin pour la durée de leur exposition et disparaît dans la nature.

Par **pat93370**, le **05/12/2008** à **19:25**

bonjour je vien de lire vos messages et pour moi j'ai eu la même arnaque il m'a appelé pour me dire de venir chercher les cadeaux au magasin de villeparisi et après cela il m'a dit que j'étais le heureux gagnant de la semaine donc il me coupait le prix du canapé en deux comme le prix était de 8000euro il me l'a fait à 4000euro mais il fallait que signe tous de suite pour ne pas perdre la réduction tous cela c'est passé en décembre 2007 à villeparisi 77 il me l'a livré le jour même le soir le lendemain il était déjà craqué je les ai appelés il m'a dit qu'il allait venir le changer mais quelque jour plus tard ne les voyant pas arriver je me suis déplacé et le magasin était fermé pour les fêtes de fin d'année donc je suis retourné après le premier janvier et là non seulement c'était fermé mais en plus il n'y avait plus enseigne et le magasin avait disparu donc si quelqu'un connaît un genre de magasin comme ça sur île de France me prévenir et je me déplace de suite cordialement

Par **tony77**, le **05/12/2008** à **21:52**

MOI JE PENSE QU'IL FAUT ALLER LES VOIR PUIS LEUR RENDRE LEUR MATRIEL IL ETAIS A PRESLES EN BRIE 77 MAINTENANT ILS SONT PARTIS A NEMOURS ZA DU ROCHER VERT RUE DES MOINES 77520

Par **eightpool**, le **21/12/2008** à **15:21**

Bonjour.rnrnJe confirme pour NEMOURS (rue des Moines).rnrnJ'ai eu affaire à ces gentils commerciaux tantôt (vendredi 19/12/2008).rnrnJe reviendrai très bientôt là-dessus (i.e. tout le processus pour ferrer la bonne poire... mais ils ont raté leur coup cette fois)

Par **corti**, le **01/02/2009** à **09:23**

mes beaux parents viennent d'avoir la même arnaque avec le magasin de Nemours : le soir même il leur livrait un canapé en "cuir" pour 3.000 euros selon le même procédé que vous

décrivez. Malheureusement c'est terrible ils n'ont pas osé dire NON, ce sont des gens très crédules : lui est au chômage et elle est femme de ménage et donc très revenus extrêmement faible : ils ont fait une lettre pour leur dire qu'ils ne veulent plus de ce canapé (qui est minuscule, de mauvaise qualité, ..) ils ont fait un paiement en 4 x. le vendeur a même réussi à leur vendre 3 bombes pour entretenir le cuir (si on peut appeler cela du cuir) à 150 euros. C'est terrible ils vont être sur la paille.rnc'est honteux ils profitent de la faiblesse des gens rnvite comment faire ?????naider les rnmerci

Par **cell38**, le **22/04/2009** à **23:32**

bonsoir,rnrnJe viens pour vous annoncer que mes parents viennent de ce faire arnaquer par cette soi-disant agence. en effet ils viennent d'acheter non pas un canapé mais un matelas et un sommier mais en rentrant et en regardant sur internet il s'avere qu'ils non fait aucune affaire bien au contraire ils se sont fait avoir. actuellement ils sont sur le secteur de vienne en isere (38). J'espere qu'on les auras un jour car ils commencent a prendre la tete a tout le monde surtout avec leur appel pour les cadeaux (qui ne valent rien d'ailleurs).rnVivement qu'ils soient apprehendes car le siege est toujours a marseille.rncordialement à tous et surtout courage

Par **coba**, le **12/05/2009** à **00:11**

Bonsoir, rnrnAprès plusieurs appels téléphoniques, et invitations, mon mari et moi avons décidé d'aller jeter un coup d'oeil(ils se sont implantés nouvellement à ste geneviève des bois 91700). Le vendeur soit disant stagiaire nous demande de visiter en nous demandant au préalable si mon mari et moi travaillons et dans quel secteur!!!!Il va chercher les cadeaux et revient, après discussions, il nous informe que les canapés valent 11100 euros et qu'il va vérifier notre N° de tirage, il revient tout excité en nous disant que le directeur arrive, nous venons de gagner 3000 euros de réduction. Celui-ci arrive, nous félicite, nous informe que ces 3000 euros lui seront versés par la commune cause implantation récente!!!!!!!!!!!!!!Il nous demande si nous voulons une reprise de nos anciens canapés : oui donc reprise à 3000 euros mais nous pouvons les garder!!! reste à payer 5100 mais comme "nous sommes aimable mais presser de partir" il nous rabaisse de 1200 euros soit 3900 à payer à compter de novembre 2009 sur 48 mois sans intérêt et livraison gratuite !!!!!!!!!: je lui répète que nous sommes pressés et que nous avons besoin de temps pour réfléchir: il me répond "vous ne vous êtes pas levés ce matin en vous disant que vous allez acheter un canapé donc cela ne servait à rien de venir dans mon magasin" et s'en va en disant à son vendeur "je ne veux plus que tu perdes ton temps avec des gens qui n'ont pas l'intention d'acheter" : c'est aujourd'hui ou jamais!!!!rnNous prévenons le vendeur que nous ne voulons plus être harcelé d'appel téléphonique, à ma grande surprise: je reçois une autre invitation par courrier.

Par **stoparnaque**, le **18/06/2009** à **00:23**

Les méthodes de voyous sa suffit il faut agir je pense et faire pression ou l'on peut pour dire stop aux arnaques. rnIls viennent de s'implanter à Rue du Salle 94440 VILLECRESNES je

pense qu'il serait bon d'écrire aux maires afin de ne pas être complice de ces brigands.rnAider nous à lutter contre ce genre de bande organiser mail de la mairie de villecresnes. rn**mairie@villecresnes.fr**

Par **gloran**, le **19/06/2009** à **01:05**

Quand on vous propose un canapé à 5000 euros, suivi d'un tas de réducs, et que le prix finit par baisser à 1500 euros, ça ne vous donne pas la puce à l'oreille ? rnrnCa veut dire qu'on va vous refourguer un canapé de 500-1000 euros à 1500 euros et que ça pue l'arnaque. rnrnChez les bons professionnels, on peut négocier 20%, parfois 30% sur une grosse commande. Au-delà, on passe son chemin.

Par **mag25**, le **09/07/2009** à **22:55**

bonjour on revient du magasin et on c'est fait embobiné comme des clowns on nous a proposé un canapé d'une valeur de 10100 euros pour finir par l'avoir à 4100 euros forcément nous étions les heureux gagnant d'un chèque de 2200 euros ect.... en rentrant MMROCHE comme elle se fait appelé m'a téléphonée pour me demander si nous n'avions jamais été à la banque de France car elle n'arrivait pas à faire mon financement (à 20h30 le soir forcément) cela m'a mis la puce à l'oreille il devait nous livrer ce soir donc le jour même chance pour nous ça ne c pas fait !!! demain j'envoie ma lettre de rétractation et peut-être même chez les flics !!! je trouve ça HONTEUX de profiter de la sorte !!!! en plus bonjour les cadeaux un caméscope numérique qui ne fait que des photos (une belle MERDE) et un fer à lisser que même sur les poupées de ma fille je n'utiliserais jamais!!! c'est la première fois que cela nous arrive et on est pas près de se refaire avoir !!! bonsoir

Par **perly**, le **28/11/2009** à **16:26**

Bonsoir à Tous,rnrnNous venons de nous faire "avoir" et cela s'est passé exactement de la même manière que celle expliquée par Coba, en mai.rnrnAprès plusieurs appels téléphoniques et courriers nous invitant à passer chercher notre cadeau (1 petite radio numérique, une mini-caméra qui ne fait que des photos et un minuscule plat à micro-onde), nous avons dès notre arrivée été pris en charge par un vendeur avenant et entreprenant.rnrnComme nous nous intéressions à la literie, il nous a démontré, fait essayer, bref, il connaissait bien son job ! et, souffrant du dos, l'un comme l'autre, nous avons flashé sur ce système de literie.rnrnSur ce, il va "contrôler notre numéro" et revient tout excité car nous sommes les heureux gagnants du meilleur prix ! celui à 1'500 € !rnrnLà-dessus, le grand patron vient nous féliciter, et nous fait une offre défiant toute concurrence avec force cadeaux, réductions, soustractions, la totale !rnrnBref, le contrat est signé, nous pensons avoir eu de la chance !!!rnrnArrivés à la maison, je vais sur Internet pour voir si ce commerce a un site et je me "casse le nez" sur le forum aux arnaques ! Et notamment deux cas qui viennent d'avoir lieu dans le 04 ! Si j'avais regardé sur Internet AVANT de me rendre au rendez-vous..... je n'y serais pas allée !!!rnrnJe vais faire les démarches de rétractation dès lundi, la livraison, nous allons la refuser quoiqu'il arrive, et j'espère ne pas avoir de souci avec l'organisme de crédit

Financo..... et avec cette soi-disant entreprise Dream Sofa basée à Bordeaux ! Détail : elle n'est pas inscrite au Registre du Commerce, elle est "en instance de chiffrement".....
Voilà, merci à vous de vos témoignages et bonne chance ou continuation dans vos démarches.
PS : je suis VERTE de m'être fait avoir ! mais comme on dit : trop polis pour être honnête OU/ET trop beau pour être vrai !!! décidément, on devrait toujours se rappeler que les dictons ont une excellente raison d'être !!!

Par **marc**, le **28/11/2009** à **19:29**

Bonsoir Perly,
On habite dans le 93 mais on vient d'avoir vécu exactement la même histoire que vous!
On n'est partis que pour récupérer des cadeaux (de mrd) et finalement on s'est fait emboînés par un vendeur et son patron!!!
Arrivés à la maison, on a cherché sur Internet le site de ce commerce et il n'y a rien à part des forums concernant des arnaques!
Comme vous on commence les démarches de rétractation dès lundi, la livraison a déjà été refusée.
J'ai une question à vous poser, est-ce que vous avez le nr d'adhérent ou le nr de dossiers pour le FINANCO de la rétractation?
Nous, non et j'espère que ça posera pas de problème au moment de rétractation.
BON COURAGE POUR LA SUITE!

Par **perly**, le **29/11/2009** à **08:55**

Bonjour Marc,
Aucun numéro sur le formulaire Financo, ni adhérent, ni dossier. Le vendeur a juste rempli la partie de droite avec les coordonnées de mon ami, l'achat qui est financé et les conditions.
En plus, il y est question d'assurances facultatives... qui ont été signées...
Moi, ce qui m'inquiète le plus pour Financo, c'est que la partie "Bordereau de rétractation", au bas de la page de gauche, ne mentionne que la signature du coemprunteur !!!
Question : l'emprunteur se rétracte comment ??????
Est-ce pareil pour vous ?
Merci de vos réponses, Marc, et j'espère que tout ira bien pour vous

Par **marc**, le **29/11/2009** à **21:33**

Ben écoute, j'ai fait ma signature.
Le terme est mal choisis pour coemprunteur.
Oh final, lundi j'envoie un recommandé à JME NOUVELLE TENDANCE et FINANCO.
Ce qui compte, c'est la résiliation pour moi.
Le reste, si il y a problème, peut se régler par la suite.
Ce qui compte, c'est l'annulation je pense.
On se tient au courant.
Bon courage.

Par **gloran**, le **29/11/2009** à **23:45**

On nage en plein délire.
On propose aux gens une radio à 3 euros cinquante pour qu'ils se déplacent - perdant au passage le droit de rétractation pour la vente à domicile, n'est-ce pas - on leur fait le coup de la débauche de réduction, du numéro gagnant, bref du gros, du lourd, de la bonne arnaque bien voyante, meuuuh non, ils vont acheter genre 1000 euros le matelas qui en vaut 150 en croyant avoir économisé 350 000 euros... Mieux, oui, mieux, ils

l'achètent à... C-R-E-D-I-T ! Ta ta ! rien que pour avoir encore plus de problèmes. ON achète une maison à crédit, une voiture à la rigueur. Mais pas de la literie ou de la consommation, on hallucine !!! (me sortez pas le couplet de : tout le monde n'a pas les moyens : il y a des gens pauvres qui savent gérer un budget, et certains arrivent même un jour à avoir plusieurs apparts en loc). Non seulement ils veulent s'emmerder à rompre un contrat à la base légalement signé, mais en plus, il faudra doubler les em.... avec des histoires de prêt. Ah, mais ça ne suffit pas, on monte d'un cran : il y aura un co-emprunteur ! comme ça, on est bien certain de s'être mis les deux pieds dans la mélasse.rnrnEt après s'être créé joyeusement tous ces ennuis, au secours les forums !rnrnAh mais désolé, le vaccin contre la bêtise n'est pas encore disponible. Il mute trop vite, trop de monde touché. rnrnAllez, petits conseils juridiques. Vérifiez que :rn- vous avez votre copie du contrat,rn- que vous avez les conditions générales (sinon tant mieux ce sera le code civil ou de la consommation qui pilotera, pas le magasin),rn- que le contrat est signé par vous : c'est le plus important, pas de signature, pas d'obligation de payer car pas de contrat,rn- que la date de livraison est bien indiquée à la rubrique "date limite" et pas "date souhaitée" : si la date limite n'est pas indiquée, faites comme si il y avait un retard de livraison : courrier AR de mise en demeure de livrer à la date que vous choisirez (rapide pour pas leur donner le temps), puis entre J+7 et J+60 si pas de livraison vous avez le droit de rompre le contrat...rn- si vous ne payez pas et que dans les deux ans personne ne vous assigne au tribunal (je ne parle pas de mises en demeure de payer qui n'interrompent pas la prescription) ce sera prescrit on ne pourra plus rien vous réclamer. 2 ans, c'est court... et long à la fois. Article L137-2 du code de la consommation.

Par **ginie85**, le **11/02/2010 à 09:09**

Bonjour,rnrnMoi aussi, j'ai été victime de ce genre "d'arnac".rnSuite à des nombreux coups de téléphone, pour nous dire qu'on avait gagné des cadeaux et qu'ils étaient au magasin, nous y sommes allés.rnRendu au magasin, un jeune commercial, c'est jeté sur nous, et a commencé à faire son sketch. Quel est votre genre de canapé, comment c'est chez vous, quel est celui qui vous plaît dans notre magasin etc... Ensuite il nous fait assoir sur le canapé que vous aimez et là il commence... rnEt puis d'un coup il vous dit, quel est votre nom déjà, et il se lève va chercher un soit disant chèque que vous avez gagné. Moi en locurence j'avais gagné 2200 euros. Ouah! super qu'on se dit !rnEnsuite, il vous dit, on reprend votre ancien canapé (sans savoir que vous en avez un) 700 euros. Et il vous dit vous avez de la chance, c'est le dernier jour qu'on fait cette offre et comme d'autres clients ne sont pas venus, je vous fait profiter de leur reprise canapé soit 2 fois 700 euros (2 clients n'étaient pas venus, soit disant) alléchant non ! Voyant qu'on éristait, il a fait venir le directeur, quelle chance il était là ce jour là ! et il nous a rajouté un lit (soit disant gratuit) et nous disant de le dire à personne de notre entourage. PFFF.rnEnsuite, livraison gratuite, si on se décidait sur place. Un peu pris à la gorge !rnOn a fini par craquer, quand ils nous ont proposé un paiement en 10 fois sans frais. On a commencé à remplir le dossier pour financo et pour que mon dossier passe ils ont menti sur mes revenus,en mettant plus et je suis qu'en CDD. Maintenant, je suis juste tous les mois, que puis je faire ? rnJe voulais arrêter les prélèvements mais je risque gros !rnMerci d'avance de m'avoir lu.

Par **gloran**, le **11/02/2010 à 20:13**

Bon, sérieux, distribution gratuite de vaccin contre la connerie, c'est plus dangereux que H1N1.
D'un autre côté, si des gens sont naïfs à ce point, quelque part heureusement qu'il y a des escrocs pour remettre dans le circuit l'argent qu'ils ne savent pas dépenser correctement.
OK je sais je suis un peu méchant là, mais ces histoires le méritent.
Pour le prêt à la consommation, si vous arrêtez de payer, en 2 ans c'est prescrit si on ne vous a pas envoyé au tribunal avant (les recommandés AR de recouvrement ne comptent pas et n'interrompent pas la prescription).
Article L311-37 code de la consommation, de mémoire. 2 ans, c'est long et court à la fois...

Par **ginie85**, le **17/02/2010** à **13:20**

Merci, d'avoir essayé de me répondre.
Pour votre info, je ne suis pas naïve. Mais mon ami était d'accord et devait m'aider....
Mais cela serait trop à vous expliquer et puis ça ne sert à rien, j'ai l'impression, vous avez déjà votre avis sur des gens comme nous !
En attendant, je souhaite recevoir d'autres avis.
Merci
Cordialement

Par **soso29510**, le **03/03/2010** à **17:35**

salut, moi aussi j'ai été victime avec mon mari de ces arnaqueurs professionnels.
Nous avons été démarchés tout d'abord par téléphone puis par courrier, en nous disant d'aller chercher nos cadeaux en couple pour l'ouverture de leur nouveau magasin (confort in' à quimper). On s'est présenté et tout de suite un vendeur tout excité nous a pris en grippe. On nous a dit que nous avons gagné un bon d'achat de 2000 euros à valoir dans leur magasin et ensuite il nous on dit de nous asseoir sur le canapé qui nous plaira donc c'est là que tout a commencé, il nous propose de reprendre notre ancien canapé pour 2000 euros "c'est aléchant" et au bout du compte on s'est retrouvé à signer un contrat de prêt financo pour régler un canapé d'angle d'une valeur initiale de 8000 euros et qui est tombé à 3000 euros. Nous pensions faire une affaire mais nous n'avons pas eu le temps de réfléchir qu'ils le livraient dans l'après-midi. Ensuite ayant remarqué une belle griffure dessus, j'ai essayé de joindre le magasin mais en vain. Alors j'ai fait mon enquête et j'ai appelé le CLCV (service des consommateurs) qui m'on assuré que c'était une arnaque. Donc je me suis rétractée et je suis allée déposer une plainte à la gendarmerie pour fraude au code du commerce et aussi pour abus de faiblesse. Ils sont venus reprendre leur canapé aujourd'hui même. Ils ont tout de même tenté de me dissuader mais je n'ai pas cédé.
A toutes les personnes qui liront mon témoignage, les escrocs se trouvent toujours dans la région, méfiez-vous.

Par **gloran**, le **04/03/2010** à **22:17**

Bonjour,
Ici ce n'est pas un blog ou un site pour témoigner, mais un site internet pour poser des questions juridiques.
Quelle est votre question ? Avez-vous lu l'ensemble du fil de discussion d'une part, et fait des recherches sur le site internet et aussi sur Google d'autre part, ne vous permettant pas de répondre à votre question ?
Cordialement

Par **yannoss62**, le **12/07/2010** à **00:47**

Salut à tous,même histoire pour moi,mais pas même fin.Démarche téléphonique,cadeaux (minable),on y vas avec ma femme et,après les 2000euros gagnés en plus des ristourne, achat d'un canapé valant 9000euros pour la modiquesomme de 4900euros avec crédit dont les prélèvements commenceront au mois de juin 2010.Comme je sentais l'arnaque mais qu'ils me préssaient,je dit à ma femme laisse on va leur prendre mais dès que nous serrons à la maison je leur téléphonerais pour me rétracter.Donc arriver chez moi comme prévu je leur téléphone en leur disant que ce n'est pas la peine qu'il fait déplacer ses livreur que je ne leur prendrais pas le canapé et la, j'ai le directeur qui me dit que c'est pas possible que j'ai signé etc...Je lui dit de toute façon que je n'est pas les moyens de me payer un canapé a ce prix la.Et la en plus des ristournes qu'il m'a fait au magasin ou dépôt il me rebaisse le prix de 500euros.Je lui dit que sur mon contrat ce n'est pas ecrit ce prix la.Pas grave monsieur, le livreur viendra avec un autre contrat au prix de 4400euros mais vous devez prendre le canapé vous êtes "obligé"!Le livreur viens et avant qu'il ne decharge je lui demande l'ancien contrat et le nouveau,ce qu'il fait en me rendant tous les document que j'avais fourni au dépôt(R.I.B etc...),je fait signer le document par ma fille de 12 ans à ma place.Car je voulais par tous les moyens faire annuler la vente.Ceci fait je lui rend le document dans un blabla dont eux aussi ont le secret,mais je garde tous mes papiers (R.I.B etc...).Le lendemain,ils m'ont appeller au tel je leur ai dit que je passerait plus tard apporter les papiers manquants.Cela à durée 8 jours, puis ils ont compris que je ne viendrait pas les donner,donc qu'ils ne pourront pas se faire payer puisqu'ils n'ont aucun papier,et le seul qu'ils ont n'est ni signé de moi, ni de ma femme,alors ils sont venu chez moi à plusieurs pour récupérer le canapé.Je leur ai dis que non je ne le rendrais pas,que moi j'en voulais pas au départ de leur canapé,que je leur avait dit non et que c'était eux qui m'ont obliger à le prendre,alors maintenant que je l'ai, je le garde d'autant plus qu'ils n'ont plus le mien, qu'ils avaient repris.Devant chez moi,ils ont commencé à faire leur cinéma,et à nous menacer ma femme et moi,pour essayer de nous faire peur afin que je leur réstitue.J'ai appeller la police et porter plainte pour harcèlement.Devant la police ils exigèrent que je leur rendent.Ma réponse fus la même "non, le dossier est au tribunal",alors la police leur dit que eux (la police) ne peuvent rien faire que c'est du civil pas du pénal,mais que par contre eux n'avaient pas le droit de me harceler et qu'il fallait qu'ils circulent.Ils sont repartis assez énérvé en nous menaçant de revenir plus tard et qu'ils n'hésiteraient pas à entrer, quitte même à "écraser les gosses".Je leur ai dit que de toute façon je ne céderait pas et qu'il y avait des lois pour des gents comme ça.Depuis plus de nouvelles.J'attend de passer au tribunal car avec l'association infoconso nous avons déposer un dossier au TGI de boulogne sur mer.Mais d'après ce que j'ai compris ils déménagent assez souvent.En attendant j'ai garder le canapé et compte bien le conservé.Mais bon!Pour un canapé de perdu combien de vendu?En tout cas je ne suis pas du genre à me laisser faire sans réagir et,surtout pas en laissant les "attaquant"gagner la bataille.

Par **ptitenanie10**, le **23/07/2010** à **10:00**

meme cas mes beau parent se sont fait aussi royalement entuber il on reçu un courrier du service des consommateur du coup ils ont enfin capter l arnaque mais trop tard ils voulaient stopper les prelevement du coup j ai tel a un huissier pous savoir se qu il risque repnse : sa vas leur couter cher car ils sont en tord il ma conseiller de porte plaint de passer devant le juge et de faire consigner les fond et j ai aussi appeller le service des consommateur et la il

demande des sous pour des conseil c une honte quand je pense qu ils on deja claquer 3400 euro pour le super lit dream confort ils aimeraï le rendre on t il le droit comment peuvent il faire sachant que c arnaqueur change tout le temps de region ? svp besoin de reponse et si quelq un c ou ils sont actuelement dite le moi svp

Par **alextitia2010**, le **09/08/2010 à 18:36**

bonjour victime d'une arnaque au salon du nord a douai dans le 59 si vous aver u le meme probleme merci de me contacter si vous avez RDV avec eux surtout ne signer rien prener votre cadeaux enregistrer la conversation avec c'est responsable JE VOUS RAPPEL QUE JE SUIS VICTIME DE LEUR ESCROQUERIE ON A PAS LE TEMPS DE DIRE OUF QU'IL SE SAUVE maintenant je suis embeter car je n'est pas de temoins merci d'avance

Par **gloran**, le **30/09/2010 à 08:16**

Yanooss62, je vous cite :rn"rnje dit à ma femme laisse on va leur prendre mais dés que nous serrons à la maison je leur téléphonerai pour me rétracterrn"rnC'est de l'inconscience.rnrnVous avez en fait de la chance d'être tombé sur des personnes qui ne connaissent pas plus le droit que vous, et qui ont opté pour une solution "gros bras" qui au final les a - forcément - desservi.rnrnCeci est valable pour tous sur ce forum : QUAND VOUS SIGNEZ, VOUS VOUS ENGAGEZ !!!rnSi vous achetez au magasin, vous ne bénéficiez pas de délai de rétractation.rnrnA la place du vendeur, au lieu de faire du ramdam inutile, j'aurai directement envoyé au tribunal une injonction de payer, fait condamner, obtenu au final une saisie sur salaire. Juridiquement, c'était imparable. Vous avez de la chance sur ce coup là d'avoir profité de l'adage Nemo Auditur Propriam Turpitudinem Allegans (nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude). Quant à faire signer votre fille, devant témoin pouvant l'attester, c'est du faux et usage de faux qui pouvait vous envoyer directement en prison. rnAlors un conseil à tous : ne présumez JAMAIS que vous avez un droit de rétractation, que vous pourrez signer et annuler ensuite, sans en être convaincu sur le plan juridique. NE SIGNEZ PAS. POINT. Etes vous des moutons pour vous sentir obligés de signer quand un vendeur vous harcèle dans un magasin, dans lequel personne ne vous a obligé à entrer ???rnDésolé d'être cru, mais ça vous sauvera peut-être des milliers d'euros si vous entrez un jour chez un cuisiniste parce que vous avez vu de la lumière :)rnCordialement

Par **oceane05**, le **12/11/2010 à 11:01**

moi aussi courant janvier 2009 au 23 rue du dr bauteur bauer 93400 saint ouen j'ai été victime de ses arnaqueurs ils procèdent de la même manière appel téléphonique m'indiquant que j'avais gagné 3000eur tirage au sort et un cadeau a récupéré au magasin déductible sur un produit de mon choix il faut que la justice les arrête car ils se baladent dans toute la France a abuser des gens

Par **gloran**, le **13/11/2010 à 09:37**

Rappelez moi océane, quelle est votre question ?
C'est ici un forum d'entraide, pas un collectif de témoignages...

Par **gloran**, le **28/11/2010 à 21:08**

Bien sûr que non ils ne peuvent pas se rétracter : pourquoi pensez vous que les vendeur font tout pour persuader les gens de venir chez eux ? tout simplement pour éviter les textes concernant la vente A DOMICILE, dont les 7 jours de rétractation.
Mais.... à quoi bon venir demander des conseils quand il est déjà trop tard pour s'exécuter ?
Je reste toujours halluciné par le fait que les gens achètent des bien très chers (canapé, cuisine équipé, voiture..) comme on achèterait son beurre au supermarché, sans aucune prudence... et viennent pleurer ensuite.
Non, on n'achète pas un canapé parce qu'on a "vu de la lumière" et qu'on est entré. Quand j'ai acheté mes meubles, j'ai visité plusieurs magasins, une vingtaine. Je finissais par connaître par coeur certains meubles, et quand on me disait "c'est une spécificité de notre enseigne" je pouvais répondre "que nenni, il est à tel prix chez votre concurrent" : on déjoue ainsi bien des pièges (comme celui : non non prenez pas de photo : pas de photo pas de vente).
J'ajoute que la plupart du temps ce sont des gens avec peu de moyens qui se font avoir. Alors qu'il suffit d'un minimum de jugeotte pour ne pas tomber dans ces panneaux vraiment gros...
Bref, désolé, quand on signe on s'engage. On ne signe pas pour se rétracter non plus, si on sait qu'on va se rétracter on ne signe pas. Et on s'assure avant de pouvoir se rétracter...
Cordialement

Par **coyotero**, le **09/12/2010 à 21:52**

bonjour à tous,
voilà je veux citer un magasin à nantes qui s'appelle Espace Habitat qui utilisent les mêmes méthodes précitées....
prenez garde si vous êtes contactés, n'y allez pas, car vous allez perdre au mieux 2h de votre tempsau pire vous faire arnaquer pour l'achat d'un meuble quelconque (lit, canapé etc...) dont vous n'aviez pas besoin et que dans le cas contraire il vaut acheter ailleurs....
il est incompréhensible que des méthodes pareilles soient autorisées...les méthodes je le répète sont les mêmes que celles que j'ai lues sur ce forum....

Par **coyotero**, le **09/12/2010 à 21:56**

bonjour à tous,
voilà je veux citer un magasin à nantes qui s'appelle Espace Habitat qui utilisent les mêmes méthodes précitées....
prenez garde si vous êtes contactés, n'y allez pas, car vous allez perdre au mieux 2h de votre tempsau pire vous faire arnaquer pour l'achat d'un meuble quelconque (lit, canapé etc...) dont vous n'aviez pas besoin et que dans le cas contraire il vaut acheter ailleurs....
il est incompréhensible que des méthodes pareilles soient autorisées...les méthodes je le répète sont les

mêmes que celles que j'ai lues sur ce forum....

Par **yayanou**, le 20/12/2010 à 02:07

TOUJOURS LA MEME ARNAQUE EN VENDEE, à VENANSAULT (Parc d'activités La Landette) semaine du 13 au 18 décembre 2010, cadeaux gagnés soit tire-bouchon ainsi qu'un panier gourmand ce dernier n'étant pas disponible à cause de la neige en France et on doit l'envoyer au domicile par chronoposte) J'ai passé l'âge de croire au père-Noël. On se présente dans ce magasin de meubles (musique très forte, gênante et qui fait fuir les clients, heureusement d'ailleurs). Nous avons senti dès notre arrivée et l'accueil qui nous était réservée que l'ARNAQUE était évidente. De jeunes commerciaux très mal vêtus d'ailleurs pour des professionnels (nous avons été commerciaux autrefois et heureusement que cela ne passait pas comme ça avec nos clients), je vais être méchante de jeunes loulous qui ont beaucoup à apprendre du métier COMMERCIAL. Après un bref tour de magasin, vente forcée puis l'on apprend que nous ne sommes pas venus au buffet campagnard, et l'on n'a gagné un chèque cadeau validité jusqu'à ce soir. On n'a laissé tomber. Bien sûr, le jeune vendeur n'était pas content. Ce n'est pas grave. Par curiosité, j'ai essayé de chercher le numéro de téléphone de CAP FRANCE sur Venansault. impossible de le trouver. ENTREPRISE FANTOME. JE PLAINS LES PERSONNES (SENIORS) QUI ONT SIGNE DES COMMANDES. EN principe, cette opération durait toute la semaine dernière, je ne sais pas mais je crains qu'ils ont déménagé ou ils vont le faire d'ici peu. JE NE COMPRENDS PAS QUE CES PERSONNES NE SONT PAS PUNIS. De plus, les canapés dont les prix sont vers 5000 euros sont dans certains magasins à 1500 euros. La marge est énorme. Avec leurs chèques-cadeaux, les personnes croient faire une bonne affaire et en réalité, ils paient plus chers leurs canapés de démonstration car pour moi, ils n'y a pas de stocks. Ce sont les canapés de démonstration qu'ils livrent aux clients. Enfin, je n'ai pas été vérifiée. POUR UNE ARNAQUE, c'est UNE ARNAQUE C'EST SUR.

Par **mimi493**, le 20/12/2010 à 04:33

[citation] Bien sûr que non ils ne peuvent pas se rétracter : pourquoi pensez vous que les vendeur font tout pour persuader les gens de venir chez eux ? tout simplement pour éviter les textes concernant la vente A DOMICILE, dont les 7 jours de rétractation. [/citation] Attention, si la vente même en magasin, fait suite à un démarchage, il y a droit de rétractation (Cour de Cassation Chmb. Crim. du 10 janvier 1996) **Article L121-21 du code de la consommation** *Est soumis aux dispositions de la présente section quiconque pratique ou fait pratiquer le démarchage, au domicile d'une personne physique, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, afin de lui proposer l'achat, la vente, la location, la location-vente ou la location avec option d'achat de biens ou la fourniture de services.* *Est également soumis aux dispositions de la présente section le démarchage dans les lieux non destinés à la commercialisation du bien ou du service proposé et notamment l'organisation par un commerçant ou à son profit de réunions ou d'excursions afin de réaliser les opérations définies à l'alinéa précédent.* Il est possible de demander la médiation de <http://www.fvd.fr/commission-paritaire.html>

Par **coyotero**, le **20/12/2010 à 11:28**

bien sur, il faudrait faire en sorte que le grand public connaissent ces arnaques car beaucoup de gens peuvent se faire avoir....rncomment se peut-il que ces gens ne soient pas inquiété par la justice ?rnc'est quand même très gros !!!! ça passe par internet, par téléphone, par le courrier,....c'est pas anodin !

Par **mimi493**, le **20/12/2010 à 11:47**

Parce qu'ils ne commettent aucune infraction pénale. rnsi les gens se rétractent et que leur rétractation n'est pas acceptée, il leur appartient d'assigner le vendeur en justice eux-même.rnrnMoi la question que je me pose est "comment se peut-il que les gens soient aussi bêtes ?"

Par **coyotero**, le **20/12/2010 à 12:00**

les gens ne sont pas forcément bêtes mimi, il se peut qu'un jour soit différent d'un autre, une bêtise est vite faite avec ces gens-là....j'en sais quelque chose car j'ai failli me faire avoir moi qui ne suis pas du tout facile à avoir....et je crois pas être bête bien quernil ne faut pas se croire infaillible, on a tous nos faiblesses, et il faudrait quand même protéger les gens de ces pratiques inqualifiables !

Par **mimi493**, le **20/12/2010 à 12:18**

En quoi la pratique est inqualifiable ? Ceux qui achètent dans ce type de vente, sont les memes qui achètent sans démarchage et qui ensuite veulent annuler.rnrnSi on en était au début (quand le coup des invitations a commencé), je veux bien, mais aujourd'hui, n'importe qui sait que ces invitations sont pour vendre des trucs. ça fait quand même des années et des années que partout on en parle. Personne n'est obligé d'y aller et s'ils y vont, on ne leur met pas un flingue sur la tempe pour signer et faire un chèque.rnrnLa loi ne peut pas protéger de tout.

Par **coyotero**, le **20/12/2010 à 12:45**

mimi je te réponds plus t'es trop borné !rnpour goury, je crois que l'on peut annuler que si il y a crédit fait à la commande, je pense que là ça peut annuler la vente.rnpour être sûr, faut mieux s'adresser à un connaisseur evidemment.

Par **mimi493**, le **20/12/2010 à 13:37**

Vous devriez même éviter de répondre parce que la réponse a déjà été donnée dans le fil et que vous ne le reprenez pas. Ensi la vente même en magasin, fait suite à un démarchage, il y a droit de rétractation (Cour de Cassation Chmb. Crim. du 10 janvier 1996).

Article L121-21 du code de la consommation

Est soumis aux dispositions de la présente section quiconque pratique ou fait pratiquer le démarchage, au domicile d'une personne physique, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, afin de lui proposer l'achat, la vente, la location, la location-vente ou la location avec option d'achat de biens ou la fourniture de services.

Est également soumis aux dispositions de la présente section le démarchage dans les lieux non destinés à la commercialisation du bien ou du service proposé et notamment l'organisation par un commerçant ou à son profit de réunions ou d'excursions afin de réaliser les opérations définies à l'alinéa précédent.

Il est possible de demander la médiation <http://www.fvd.fr/commission-paritaire.html>

Arrêt en question http://www.legifrance.gouv.fr/telecharger_rtf.do?idTexte=JURITEXT000007065966&origine=j

Qu'en effet, la vente conclue dans un magasin avec un consommateur invité par téléphone à s'y rendre sous prétexte de retirer un cadeau, est soumise à la réglementation du démarchage à domicile par application de l'article L. 121-21 du Code de la consommation ;

Par **commercial65**, le **01/01/2011 à 16:35**

Juste pour coyaote je travail à espace habitat de nantes que vous citez, nous sommes pas des magasins fantomes, d'ailleur je vous invite à revenir nous voir ; boulevard de la beaujoire; nous pourrions vous montrez notre bonne foie et montrez les factures d'usines de nos produit !

Notre principe commercial n'as rien à avoir avec ce que vous dites, nous offrons des cadeaux en échanges que les gens se déplacent, ou est l'arnaque?? ce n'est pas nous qui appelons les gens ce sont " France média jeux", spécialisé dans le jeux téléphoniques.

Ne mettez pas les gens dans le même panier, de plus si vous vous êtes vraiment déplacer vous auriez vu notre principe commercial.

Je vous demande d'évitez de dire de ***** qui pourrisent notre métier, sa s'appel de la diffamation et qui est puni de 6mois d eprison et 45000euros d'amendes.

Bien cordialement

Par **coyotero**, le **01/01/2011 à 17:57**

des cadeaux ???? des trucs en plastique !!! on m'avait dit un vrai camescope par tel....on m'a donné un truc en plastique de 30 g à peu près .

de plus vos prix sont loin d'être attractif....

en plus annoncer aux clients qu'ils sont les gagnants d'un bon d'achat valable dans le magasin et seulement le jour même ne relève pas d'une bonne éthique de vente. cela me semble plutot douteux....

apparemment tout le monde est gagnant dans votre loterie mais pour le jour même.

pratique usuelle dans tous les magasins de votre type....

net puis la livraison le soir le jour même très tard après la fermeture des magasins normaux, bizarre non ?!!!

ntout ça empêche le client de réfléchir et lui fait faire souvent une grosse bêtise qui peut le mettre financièrement dans un gros pétrin.

un bon magasin et un bon vendeur, c'est lorsque l'on respecte les clients et que ces derniers reviennent avec plaisir parce qu'ils sont

satisfait du service et de leurs achats.rnrnmoi je n'ai pas du tout envie de vous revoir !!!

Par **commercial65**, le **01/01/2011 à 18:21**

la loi demande sept jour de retractation, quand vous avez le canapé, lit ou autre che zvous bah vous essayez et après vous dite que vous le garder ou vous nous le rendrez, sans frais, fait un sondage et vous verrez si nous client ne sont pas satisfait.rnrnRenseignez vous également sur les horaires des livraisons des autres magasins, vous verrez à quel heure ils livrent les autres, puis nous somme pas des fonctionnaires nous ne travaillons pas avec les 35H.rnrnJe n'ai jamais dit que nous prix était attractifs, nous vendons des produits garantie a vie, fabriquer en france, avec cerificat et assurances, donc tout sa à un prix..rnFaut savoir si vous voulez un canapé made in china allez à *****si vous voulez de la qualité bah venez chez nous..rnrnAllez voir chez *****, vous verrez si leur prix c'est attractifsrnrnConçernant les cadeaux, vous pensiez avoir à faire avec du *** ou ****?? Pour la loterie ce sont des tirages au sort tiré par hussiers et actualisé tout les jours par les noms des gagnants qui sont pas encore venue nous voir..rnrnLe tirage au sort offre au maximum 1200euros de gain, on est loin des prix écrit un peu plus haut.. rnrnNe venez pas nous voir, faites nous de la mauvaises publicités, sa nous est égale, car on sait très bien que les gens qui vienne une fois reviendrons une seconde fois pr acheter car nous proposons un accueil chaleureux et amical

Par **coyotero**, le **01/01/2011 à 19:09**

ben moi je préfère acheter chez conforama but ikéa ou sur le net carrément car c'est beaucoup moins cher que chez vous....même avec 1200 euros de ristourne vous êtes au-dessus des tarifs pratiqués ailleurs et made in france pareil.rn un lit chez vous à plus de 5000 euros, et ailleurs sur le net fabrication made in france de même qualité et made in france à beaucoup moins cher. rnrntin un lien par ex :rnrn<http://www.meublesandco.com/sommiers-matelas-relaxation-made-in-france-p-1396.html?osCsid=eff5f777c1cf4ed5a2d0c8b5295aef4b>rnrnun autre lien :rnrn<http://shopping.cherchons.com/dossier/literie-relaxation.html>rnrnje peux vous en trouver d'autres si vous voulez.rnrnpour les gens enchantés de votre magasin, vous avez des liens ?

Par **commercial65**, le **01/01/2011 à 19:53**

prenez la peine de vous déplacer au magasin, comme sa avant de critiquer et parler sur des forums bah vous verrez que notre réalité n'est pas la même que chez vous

Par **coyotero**, le **01/01/2011 à 20:30**

je suis venu, j'ai vu et je n'ai pas été convaincu...

Par **Marion2**, le **01/01/2011 à 21:12**

[citation]**vous verrez que notre réalité n'est pas la même que chez vous** rnrn
[/citation]rnrnLà il faudrait expliquer ... incompréhensible.....!!!

Par **commercial65**, le **01/01/2011 à 21:37**

trés simple : les gens pense qu'il y a de l'arnaque chez nous, on force pas les gens à se déplacer ni à signer quoi que se soit !! rnrnSi les gens se déplacent, il ont envie de découvrir nos produits pour l'avenir, nous somme pas un magasins éphémère qui reste là 3mois et qui repart..rnrnVous critiquez notre magasin " coyotero", mais on vous pas obliger à venir, vous êtes reparties avec les cadeaux, sans obligation d'achat, et avec je pense un accueil agréable!rnrnDe plus, notre service financière contrôlent que les gens ne sont pas endetté ni afficher à la banque de France.rnrnalors ne nous mettez pas dans le même panier que les autres "escrocs", a nantes il y a eu ***** qui forçait les gens à acheter, nous on présente juste pour l'avenir.rnrnPoint

Par **LorraineG**, le **18/04/2011 à 16:21**

Bonjour,rnrnJe suis journaliste à France 2, au service économie, je prépare un sujet sur les arnaques des marchands de meubles éphémères, et faux site internet, pour le journal de 13h de demain, mardi 19 avril 2011.rnVos témoignages m'intéressent beaucoup. Est-il possible d'entrer en contact très rapidement?rnlorraine.gublin@francetv.frrnrnUn grand merci,rnTrès cordialement,rnrnLorraine Gublin

Par **Virgile57**, le **28/04/2011 à 01:12**

Bonjour ... Cela fait 14 ans que je fais ce métier... Limportant n'est pas comment est fait la remise mais le prix final que vous payez... Vous vous posez trop de questions psychologique ... Les chaînes de fast food ne vous offre pas un burger gratuit pour l'achat Dun menu... ? La vous ne vous révoltez pas... Quand vous achetez Une Paire de chaussure et que le vendeur vous fais de la vente additionnel avec la crème pour les entretenir que vous achetez ... vous ne venez pas vous plaindre ...quand vous achetez en grande surface pendant les ventes flashs des gambas a moitié prix vous ne vous dites pas que sans cette vente d'habitude vous vous faite arnaque... Quand sur les marches de village vous achetez un vêtement ou autre produit vous n'avez pas de craintes en cas de problème de ne pas revoir le marchand ambulant ? rnVous voyez que ce que vous vouliez voir... Et ne retenait que ce que vous voullait de vos expérience... Vous voullez toujours "négociier" "comparer mais vous n'y connaissait rien... Le vrai problème en fait ce n'est pas les soit disant "méthode" de ventes que vous dénoncez et qui existe depuis tout le temps et dans tout les domaines. D'ailleurs quand vous faites des vides grenier vous n'affichez jamais des objets a un prix que finalement vous baisserais apres avoir vécu une négociation... Vous n'allez pas casser les prix les dernières

heures du vide grenier? Le client qui vous a acheté la lampe de mineur a 80euro le premier jour alors que si il était passé le jour où vous remballez l'aurait eu sans trop se fatiguer a 10 euro ne s'est-il pas fait arnaquer ... ? Tous ce que vous émunerez et dénoncez dans vos textes existe partout... Le vrai problème est ailleurs... Le vrai problème est psychologique... Dans votre tête Vous n'avez pas le courage ou les "....." de dire non... Si vous dites non tout s'arrête ... Le vrai problème est là.... Dans toute relation humaine il y a les dominants et les dominés Vous n'avez pas réussi à dire non... Alors pour ne pas entacher votre orgueil vous vous cherchez toutes les excuses et vous refoulez sur les autres.... LA méthode de vente... Elle a le dos large... Ouvrez les yeux trouvez moi un endroit où vous ne pouvez pas négocier les prix... Alors ne vous trompez pas d'ennemie... Et assumez vous ...

Par **coyotero**, le **28/04/2011** à **10:51**

pour le psychologique c'est que pour les acheteurs n'est-ce pas virgile ?
les vendeurs eux n'ont pas de problèmes psycho hein ?
forcément ils s'en mettent plein les poches tandis que les autres...hé ben ils sont débarrassés d'un compte en banque trop important n'est-ce pas...
par contre je vois que vos prix sont aussi forts que le sont vos fautes d'orthographe à vous tous les vendeurs....

Par **alors**, le **06/05/2011** à **22:44**

Démarchages, démarchages...
Après une multitude d'appels téléphoniques, mon mari et moi finissons par nous rendre dans la "boutique" pour récupérer nos cadeaux tant promis: un mini caméscope numérique et un astucieux autocuiseur vapeur. Il est vrai que l'on ne s'attendait pas à une merveille, mais là c'était ridicule: une boîte en plastique micro-ondable et une caméra super légère genre "playmobil". Belle arnaque! Le coup est bien tenté. Nous entrons dans le magasin loué pour la semaine, semble-t-il, vite nous sommes accueillis par un jeune homme aux discours bien charmeurs. En résumé, le produit est d'origine française, garanti, superbe... Très rapidement on se trouve être les heureux gagnants d'un bon de réduction de 1200 euros, ouah! Super! Arrive la directrice, ouah! Plein la vue, trop bien! Nous sommes félicités. Après 20 minutes, nous repartons avec les magnifiques cadeaux sous les bras... Il y a un côté amusant au regard de cette stratégie soit disant commerciale mais le pire c'est que certains se font avoir... A Réfléchir

Par **coyotero**, le **07/05/2011** à **15:51**

bravo alors.....)
plus de témoignages....allez allez....

Par **macamille**, le **07/08/2011** à **16:15**

bonjour à tous
Alors, commercial65 et virgil57, entre laissez supposer que 95 pour cent des personnes sont idiotes, pensez un peu à vous mettre à leur place!!!!
Alors, vous avez de la

chance d'avoir les moyens de ne pas vous faire arnaquer, certainement que vous avez déjà tout chez vous et pas besoin de succomber à un cadeau de 2800 euros!!! commercial65 et virgil57 vous travaillez dans ce genre de magasin, donc vous allez pas dénoncer les pratiques de vos patrons, car vos primes vous comblent et vous évitent aussi de vous faire arnaquer!!!! je suis d'accord avec Coyotero premièrement mes cadeaux étaient: -un cuiseur de riz électrique et des boîtes de rangement, ensuite un chèque de 2800 euros!!! y a-t-il beaucoup de personnes qui pensent à une arnaque??? en plus on vous dit: vous allez pas renoncer à une telle somme!!!, surtout que une dame qui est en maison de retraite a gagnée un lit deux personnes électrique, et qu'elle n'a pas pu le prendre vu qu'en maison de retraite c'est déjà équipé donc autant vous en faire profiter!!!. quand vous leur dites que vos revenus sont pas élevés, ils vous proposent de vous faire un report, plus un crédit sans intérêt ni frais de dossier, bien sûr après avoir soi-disant été téléphoner à son père le réel patron. Et en plus quand vous avez déjà passé par deux fois un changement de monnaie, l'euro faut si faire une fois de plus!!! et bien sûr quand tous les papiers sont bien remplis, vous ne pouvez plus annuler le crédit. Et comme vous êtes livré le soir à 10h passé, je vois pas où est le temps de pouvoir réfléchir???? En plus quand vous téléphoné pour dire que c'est pas légal, et que vous avez un faux numéro?. Et bien c'est là et seulement là que vous pensez à une arnaque!!! alors au lieu de se permettre de juger et de dire que c'est psychologique, comme dit coyotero, vous les vendeurs vous pouvez vous regarder dans la glace le matin et nous qui nous sommes fait arnaquer nous sommes des idiots..... Notre affaire est passée au tribunal et bien sûr la personne a cru ne pas avoir le besoin de se déplacer !!!! donc là il va passer en correctionnel, et bien sûr il est aussi en liquidation comme par hasard, nous attendons la date du jugement en correctionnel, et je sais que ce n'est pas gagné, mais au moins, pendant ce temps il n'arnaquer personne, enfin sauf s'il a déjà ouvert une autre société sous un autre nom, ou sur internet!!!! sur ce bonne journée à tous

Par **coyotero**, le **07/08/2011** à **19:38**

merci macamille ;) j'espère de tout cœur que d'autres vont lire nos messages pour dénoncer toutes ces pratiques...

Par **macamille**, le **07/08/2011** à **20:12**

de rien coyotero, tout le monde un jour se fait arnaquer, mais voilà, tu as ceux qui n'oseront jamais le dire par peur justement des jugements comme ceux de "alors" et ceux qui ont honte !!! mais il ne faut pas avoir honte, les arnaqueurs sont programmés justement pour nous empêcher de réagir. alors à tous faites comme nous, témoignés et aussi défendez vous. vous avez peut-être dans votre contrat assurance un service juridique gratuit, sinon vous avez le service consommation et répression des fraudes, c'est un peu plus long mais cela fonctionne très bien bonne soirée

Par **wen**, le **08/10/2011** à **11:07**

voilà ma petite histoire, j'ai contacté par tel, on me a demandé des chiffres et un nombre

entre 100 et 900, biensur nous avons étai les grand gagnant une caméra numérique et un baladeur (en plastique). Nous avons étai harcéler par tél pour venir chercher les cadeaux dans un magasin de salon s'appellant "cuir et confort". nous sommes y aller, bien accueilli tous le tralala d'un commerciaux. il ns a demandé lequel de ces salons nous trouvons le plus beaux. Et la !!! le commercial a commencant a cité son argumentation de vente. Nous étions prés a partir, le commerciaux nous dit qu'il devait vérifier notre bon de cadeau. Et la nous sommes les grand d'un chèque de 2500 euros en bon d'achat. le directeur (qui soit disant est de passage) est tte suite venu nous serré la main, nous a fait des éloges... Ils nout proposer un canapé qui au départ vaut 8700 euros, moins les 2500 euros, moins les 900 euros pour la reprise de notre canapé et -20 pourcent. En bref le canapé ne valais plus que 3800, OUAAA la différence de prix!!!! biensur ns avons étai pris ds lepiége et on signé. En plus ils nous ont propser d'etre livré ds la soirée. rnrn nous sommes le lendemenain de la signature, suite a mes recherches sur cette entreprise nous souhaitons nous rétracter. rnrn Nous alons faire les démarche pour nous rétracter, en espérant que cela marchern Ne vous laissez pas avoir le siège social est a bordeaux. rnrn Si cela doit vs arriver, en rentrant ds le magasin vous aller ts entendre leur accent bordelais.. rnrn bonne journée a tous

Par **pat76**, le **08/10/2011** à **15:12**

Bonjour wenrnrn Vous avez le nom de la société ou un document qui indique son numéro de siret au regsitre de commerce? rnrn Vous avez été contacté par téléphone, cela sera considéré comme du démarchage à domicile. rnrn Prenez au plus tôt contact avec les services de la répression des fraudes de votre département.

Par **yan31t**, le **16/12/2011** à **19:52**

Bonsoir a tous. alors tout d'abord je souhaiterais faire part d'une opinion. rn Je suis commercial, et évidemment l'objectif de cet emploi consiste a faire du chiffre. Cependant, certaines personnes n'ont aucun état d'âme. Comme partout malheureusement il en faut (ou pas). Cependant tout les commerciaux ne sont pas des pourris et ont même un minimum suivis les cours d'orthographe du primaire (si vous voyez des fautes dites le moi [fluo]:)/[fluo]). rn Cependant, j'ai moi aussi été "invité" pour venir retirer mes "fabuleux cadeaux" au sein de Confort Line (situé au Cres à côté de Montpellier). Je suis d'abord allé faire un repérage des lieux et quelle ne fût pas ma surprise de voir un magasin d'environ 100m² avec 60m² de bureaux et le reste répartis entre deux malheureux canapé à 10 000 euros et des brouilles un lit à sommier électrique à 8000euros et un fauteuil relaxant 1 place a 5000 (pour info mes parents ont acheté un canapé 3 places avec rehausseurs de pieds et coussin de nuque réglables, ainsi que deux fauteuils 1 place relaxants dans un magasin Ch. d'Ax pour le même prix. Et c'est du cuir.). Ma copine et moi avons donc récupéré nos cadeaux de Noël et sommes repartis de suite (le caméscope et le baladeur fm sont partis directement a la poubelle). rn Je conçois que l'on puisse se faire avoir avec ce genre de combine, il y a énormément de poudre aux yeux, et les "commerciaux" (si on peut les appeler comme ça) ont des airs d'anges tombés du ciel avec la solution miracle. rn Ces personnes là font énormément de tort à notre métier. rnrn Je vous ai fait part de cette histoire afin que cela puisse aider certaines personnes qui auraient un doute sur le bien fondé de cette opération, et se déplacer pour cela est une perte de temps, d'argent, et donne une opportunité aux vendeurs de poudre de vous vider de

vos appels téléphoniques. J'aimerais seulement savoir si il n'y a pas une loi déterminant le rappel téléphonique à outrance comme une sorte d'harcèlement, afin d'y mettre un terme. Les appels à mon domicile étant aux nombres de deux entre 18h et 20h tous les soirs depuis 6 jours.

Merci d'avance.

Cordialement.

Par **pat76**, le **17/12/2011** à **15:45**

Bonjour

Les appels téléphoniques pour venir chercher vos cadeaux et vous faire ensuite une offre de vente, sont considérés comme du démarchage à domicile.

Le démarchage à domicile est très strictement réglementé par le Code de la Consommation.

Les infractions à la législation du démarchage à domicile pouvant être punissables au pénal. (risque de peine d'emprisonnement).

Article L122-8 du Code de la Consommation

Modifié par LOI n°2008-776 du 4 août 2008 - art. 71

Quiconque aura abusé de la faiblesse ou de l'ignorance d'une personne pour lui faire souscrire, par le moyen de visites à domicile, des engagements au comptant ou à crédit sous quelque forme que ce soit sera puni d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 9 000 euros ou de l'une de ces deux peines seulement, lorsque les circonstances montrent que cette personne n'était pas en mesure d'apprécier la portée des engagements qu'elle prenait ou de déceler les ruses ou artifices déployés pour la convaincre à y souscrire, ou font apparaître qu'elle a été soumise à une contrainte.

Les personnes physiques déclarées coupables encourent également à titre de peines complémentaires l'interdiction, suivant les modalités prévues par l'article 131-27 du code pénal, soit d'exercer une fonction publique ou d'exercer l'activité professionnelle ou sociale dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise, soit d'exercer une profession commerciale ou industrielle, de diriger, d'administrer, de gérer ou de contrôler à un titre quelconque, directement ou indirectement, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, une entreprise commerciale ou industrielle ou une société commerciale.

Ces interdictions d'exercice peuvent être prononcées cumulativement.

Article L122-9 du Code de la Consommation

Créé par Loi 93-949 1993-07-26 annexe JORF 27 juillet 1993

Les dispositions de l'article L. 122-8 sont applicables, dans les mêmes conditions, aux engagements obtenus :

- 1° Soit à la suite d'un démarchage par téléphone ou télécopie ;
- 2° Soit à la suite d'une sollicitation personnalisée, sans que cette sollicitation soit nécessairement nominative, à se rendre sur un lieu de vente, effectuée à domicile et assortie de l'offre d'avantages particuliers ;
- 3° Soit à l'occasion de réunions ou d'excursions organisées par l'auteur de l'infraction ou à son profit ;
- 4° Soit lorsque la transaction a été faite dans des lieux non destinés à la commercialisation du bien ou du service proposé ou dans le cadre de foires ou de salons ;
- 5° Soit lorsque la transaction a été conclue dans une situation d'urgence ayant mis la victime de l'infraction dans l'impossibilité de consulter un ou plusieurs professionnels qualifiés, tiers ou contrat.

NOTA: Une anomalie s'est glissée dans la rédaction du 5° ; au lieu de "ou contrat" il convient de lire "au contrat".

Article L122-11 du Code de la Consommation

Modifié par LOI n°2008-776 du 4 août 2008 - art. 83

Une pratique commerciale est agressive lorsque du fait de sollicitations répétées et insistantes ou de l'usage d'une contrainte physique ou morale, et compte tenu des circonstances qui l'entourent :

- 1° Elle altère ou est de nature à altérer de manière significative la liberté de choix d'un consommateur ;
- 2° Elle vicie ou est de nature à vicier le consentement d'un consommateur ;
- 3° Elle entrave l'exercice des droits contractuels d'un consommateur.

II. - Afin de déterminer si une pratique commerciale recourt au harcèlement, à la contrainte, y compris la force physique, ou à une influence injustifiée, les éléments suivants sont pris en considération :

- 1° Le moment et l'endroit où la pratique est

mise en œuvre, sa nature et sa persistance ;

2° Le recours à la menace physique ou verbale ;

3° L'exploitation, en connaissance de cause, par le professionnel, de tout malheur ou circonstance particulière d'une gravité propre à altérer le jugement du consommateur, dans le but d'influencer la décision du consommateur à l'égard du produit ;

4° Tout obstacle non contractuel important ou disproportionné imposé par le professionnel lorsque le consommateur souhaite faire valoir ses droits contractuels, et notamment celui de mettre fin au contrat ou de changer de produit ou de fournisseur ;

5° Toute menace d'action alors que cette action n'est pas légalement possible.

Article L122-11-1 du Code de la Consommation

Modifié par LOI n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 45

Sont réputées agressives au sens de l'article L. 122-11 les pratiques commerciales qui ont pour objet :

1° De donner au consommateur l'impression qu'il ne pourra quitter les lieux avant qu'un contrat n'ait été conclu ;

2° D'effectuer des visites personnelles au domicile du consommateur, en ignorant sa demande de voir le professionnel quitter les lieux ou de ne pas y revenir, sauf si la législation nationale l'y autorise pour assurer l'exécution d'une obligation contractuelle ;

3° De se livrer à des sollicitations répétées et non souhaitées par téléphone, télécopieur, courrier électronique ou tout autre outil de communication à distance ;

4° D'obliger un consommateur qui souhaite demander une indemnité au titre d'une police d'assurance à produire des documents qui ne peuvent raisonnablement être considérés comme pertinents pour établir la validité de la demande ou s'abstenir systématiquement de répondre à des correspondances pertinentes, dans le but de dissuader ce consommateur d'exercer ses droits contractuels ;

5° Dans une publicité, d'inciter directement les enfants à acheter ou à persuader leurs parents ou d'autres adultes de leur acheter le produit faisant l'objet de la publicité ;

6° (Abrogé) ;

7° D'informer explicitement le consommateur que s'il n'achète pas le produit ou le service, l'emploi ou les moyens d'existence du professionnel seront menacés ;

8° De donner l'impression que le consommateur a déjà gagné, gagnera ou gagnera en accomplissant tel acte un prix ou un autre avantage équivalent, alors que, en fait :

- soit il n'existe pas de prix ou autre avantage équivalent ;

- soit l'accomplissement d'une action en rapport avec la demande du prix ou autre avantage équivalent est subordonné à l'obligation pour le consommateur de verser de l'argent ou de supporter un coût.

Article L122-15 du Code de la Consommation

Créé par LOI n°2008-3 du 3 janvier 2008 - art. 39

Lorsqu'une pratique commerciale agressive aboutit à la conclusion d'un contrat, celui-ci est nul et de nul effet.

Par **flo**, le **01/02/2012 à 12:29**

Bonjour, je suis continuellement harcelé par leur coup de téléphone également. Que puis-je faire ?

Par **pat76**, le **01/02/2012 à 13:16**

Bonjour Qui vous harcèle et pourquoi?

Par **flo**, le **01/02/2012 à 21:05**

la société Média jeux, ou plutôt leur relance téléphonique (3 à 4 fois par jour) !!!! Je ne sais pas comment arrêter ça, mais j'en peux plus !

Par **chaber**, le **02/02/2012** à **07:16**

bonjourrrrrLe 1er décembre 2011 est entré en service **gratuit** PACITEL qui permet de limiter les démarchages publicitaires par téléphone à 80%rrrr<http://www.service-public.fr/actualites/002193.html?xtor=RSS-66>rrrrDes restrictions sont prévues:rn relations commerciales sollicitées,rn relations avec les entreprises dont les consommateurs sont déjà clients,rn numéros à usage professionnel.

Par **pat76**, le **02/02/2012** à **15:45**

BonjourrrrrVous avez les coordonnées de cette société Média Jeux?

Par **flo**, le **03/02/2012** à **09:44**

Malheureusement non !!! Sur le courrier qu'ils nous ont envoyé, il y a juste une adresse à Mérignac mais pas de téléphone.rnEt sur internet leur numéro est introuvable, ni d'ailleurs celui du magasin du crés.

Par **pat76**, le **03/02/2012** à **13:18**

BonjourrrrrCommuniquez l'adresse de mérignac et si vous avez un numéro de siret sur votre document, communiquez le également.

Par **guy 89**, le **23/02/2012** à **12:19**

pour les canapés ou fauteuils cherchez relax sommeil vous trouverez les coordonnées sur bordeaux

Par **Dany**, le **09/10/2012** à **22:48**

Bjr, j'ai reçu le 03 Octobre un courrier publicitaire de France media Jeux m'invitant à retirer mes cadeaux dans un magasin de ventes de canapés. Une perceuse, un service à café, ainsi qu'un tire bouchon. Ces cadeaux ne m'intéressaient pas ni même le magasin de vente de canapés, je ne me suis pas présenté dans ce magasin. Une semaine plus tard une personne

dénommer M.Gauthier me contacte par tél. pour me demander pourquoi je ne me suis pas rendu dans ce magasin pour retirer mes cadeaux. Je lui explique que j' étais harcelé quotidiennement 7h50, 11h50, 18h50 par un répondeur me rapelant que je devais me présenter au magasin pour retirer mes cadeau. Cela ne m'intéressait pas. Puis MGauthier m'expliqua qu'il était très embêté car j' étais le gagnant d' un scooter. Je me suis rendu dans ce magasin et là personne ne connaissait ce M.Gauthier et ils n' étaient pas au courant d' un gain de ce type.

Par **pat76**, le **10/10/2012 à 13:26**

Bonjour
Vous avez le n° de siret indiqué sur le courrier de France Média Jeux?
Vous pouvez le communiquer au forum afin que nous puissions faire quelques vérifications.
L'adresse de France Média Jeux ne serait pas à MERIGNAC à tout hasard?

Par **kristelbl**, le **27/10/2012 à 12:45**

moi je viens de recevoir le même type de courrier, il y a bien une adresse à MERIGNAC mais aucun numéro de siret!!!

Par **pat76**, le **27/10/2012 à 14:01**

Bonjour Kristel
Vous trouverez ci-dessous des informations sur France Média Jeux.
Le véritable nom de la Société est: NEW MULTIMEDIA CENTER
elle est immatriculée depuis le 06/01/2006 au RCS BORDEAUX sous le n° de siret: 487.853.681
son siège social est au: 3, rue Ferdinand de Lesseps 33700 MERIGNAC
Elle a pour nom commercial: LA COMPAGNIE DES JEUX EN LIGNE
FRANCE MEDIA JEUX
La gérante est : Mme Nathalie BENHAMOU née en janvier 1972.
La société est actuellement en liquidation judiciaire.
Le tribunal de commerce de Bordeaux a pris différentes décisions envers la société.
Le 23/11/2011: mise en redressement judiciaire;
Le 24/05/2012: Jugement autorisant la poursuite de l'activité
Le 10/10/2012 : Liquidation judiciaire.
L'annonce de la liquidation judiciaire de NEW MULTIMEDIA CENTER est parue au BODACC le 26/10/2012.
Si vous avez des créances à réclamer à la société, vous devez en faire la demande au liquidateur judiciaire dans les deux mois au plus tard de la parution au BODACC. (vous avez jusqu'au 26 décembre pour réclamer).
Le liquidateur judiciaire est: SELARL MANDON, 2, rue de Cauderan CS 41176 33001 BORDEAUX Cedex

Par **kristelbl**, le **27/10/2012 à 23:04**

Bonsoir Pat76,
Heureusement pour moi, je n'ai rien à leur réclamer, j'ai simplement reçu un appel téléphonique me disant que j'avais droit à certains cadeaux lors de mon passage dans un nouveau magasin situé près de chez moi et ensuite j'ai reçu une confirmation par courrier.

J'ai donc décidé de faire des recherches sur les forums car je me doutais un peu que ce n'était pas clair. Je n'ai pas l'intention de me déplacer dans le magasin en question. Par contre, sur le courrier, effectivement l'adresse que vous indiquez est indentique mais FRANCE MEDIA JEUX se dit SARL MEDIA CORPORATION. Merci pour l'info

Par **pat76**, le **30/10/2012 à 13:58**

Bonjour KristelbirnrnMEDIA CORPORATION est une autre société gérée par Mme Nathalie BENHAMOU.rnrnCette société est immatriculée au RCS de BORDEAUX depuis le 30/10/2009 sous le n° de siret: 517.781.977rnrnSon siège social est au:rnrn3, rue Ferdinand de Lesseprnrn33700 MERIGNACrnrnrnElle agit de la même manière que FRANCE MEDIA JEUX, donc attention à l'arnaque.

Par **kristelbl**, le **31/10/2012 à 12:41**

Bjr Pat76, je vois que vous êtes bien renseigné sur le sujet, toujours est -il que je ne me rendrais pas pour aller chercher ces fameux cadeaux dont je n'ai que faire, par contre, depuis lundi j'ai un ordinateur qui m'appelle 1 ou 2 fois par jour pour me rappeler de me rendre au magasin, n'y a t il pas quelque chose à faire pour arrêter ces appels téléphonique?rnMerci

Par **pat76**, le **31/10/2012 à 14:41**

Bonjour kristelbirnrnLes cadeaux que vous devez recevoir ne sont pas à la condition de passer une commande?rnrnVous pouvez aller au magasin chercher les cadeaux qui vous sont offerts et vous ne passez aucune commande.rnrnLe fait de vous avoir solliciter par courrier et téléphone est considéré comme du démarchage à domicile.rnrnLes articles du Code de la Consommation sont très stricts concernant le démarchage à domicile et une seule infraction entraîne la nullité du contrat.rnrnDe plus, la personne physique ayant commis les infractions risque une peine pénale et la personne morale (la société) est civilement responsable.rnrnrnMEDIA CORPORATION rnrnTél: 05.56.12.59.35rnrnTel: 05.56.45.32.37rnrnTél: 05.56.47.91.96rnrnTél: 05.57.53.13.17

Par **kristelbl**, le **01/11/2012 à 11:09**

bjr pat76, non je n'ai aucune condition de commande et je ne vais pas perdre mon temps à aller chercher des cadeaux d'une valeur ridicule alors que j'aurais fait 60 km aller retour pour ça compte tenu du prix du carburant. Dans tous les cas, merci pour les infos.

Par **scssc**, le **15/12/2012 à 09:30**

a romorantin (41), un magasin me dit avoir gagné 2000euros pour un canapé (le canapé à 3650euros) MDR, et je trouve la meme chose sur un site à 1569euros, MDR

Par **zezette11**, le **15/03/2013** à **11:43**

[fluo]bonjour[/fluo]rnIdem pour nous à Carcassonne. Proposition d'un lit articulé à 5490 €, après déduction des 1500 € (soi-disant gagné) et après 1 h de tractation, ils nous tombent le lit à 2200 €. J'arrive à la maison, une pub quelconque dans la boîte aux lettres. Le même mais exactement le même lit à 1490 €. Malheureusement, il y a certainement des gens crédules qui se laissent avoir. C'est une honte!!!

Par **famille bichon**, le **24/04/2013** à **22:39**

bonjourrnJe tiens absolument a reagir et vous signaler une enorme arnaque chez bois et tendancel nouveau petit magasin a conflans jarnisy!!!rnIl y a 2jour on m appelle et on me dit que je suis la potentielle gagnante d une tv 127cm. Bravo madame. Donnez moi l age de votre voiture puis l age de votre canape. Bravo madame vous etes l heureuse gagnante d un lecteur mp3 et d une camera numerique. Donnez moi a present le nom de votre conjoint. D accord nous retenons les 4premieres lettres. Donnez moi un nomcre entre 100 et 900. Bravo vous participez au tirage au sort pour la tv et nous vous invitons a retirer vos cadeaux au magasin bois et tendance pour le decouvrir pour son innoguration avec le bon que je vais vous envoyer et vous deviendez les ambassadeurs avecn votre mari. Par bouche a oreilles pour faire connaitre le magasin. Je precise que vous devez obligatoirement venir avec votre mari sinon pas de cadeaux. rnrnrnNous y sommes aller. Plusieurs jeunes entre 25 et 30ans, pretendantvenir des landes nous accueilleent et nous demandent de regarder ce petit hall avec 8canape et 3salle a manger et d en donner notre avis. Beau mais cher avec 10000e le canape. Nous dison qu on aime beaucoup de vu un canape en question mais pas moyens.. on nous donne d abord cadeau app photo en plastique et radio avec ecouteurs. Loin des magniphiques cadeaux attendus. On s assoit et on nous expose le prix du canape, mensualites posibles avec interet a 17%, et remise exeptionnelle de 5%. Ensuite on donne notre nom et comme par hasard il connait deja notre prenom. Ms votre nom me dit quelque chose. Mais c est vous les heureux gagnant qu on attend depuis 2 jours! Ateendez je revient. Et il va chercher un autre jeune, tres barratineur, qui se pretend etre le fils du grand patron et qui nous felicite d avoir remporter 2000e! Bravo. Mais attention a utiliser ds le magasin. Oui mais avec des meubles a 10000e ca va etre dur a trouver sans depenser. Alors il veut nous faire un autre cadeau, part et revient. Ce meme camape il nous le fait a pri d usine soit 6000e+2000e de reduction et on me le livre gratuitement dans 2jours et je paie quand je veu mais verse juste un acompte de 2000e. Son coolegue fait le surpris mais le fils du patron lui dit chut ca reste entre nous! Franchement un squetch entre eu bien joué et bien calculer. Heureusement que nous avons les pieds sur terre et refusons tout credit. Faites bien attention a cette arnaque bien allaichante et regardez sur le net, meme principe, meme facon de faire, meme gagnant surprise de 2000e.....et apres la societe disparaît au bout d un. Mois alors que vous vouliez acheter un meuble garanti a vie en payant 360e en plus mais c est un simple hall avec quelques meublesl raipide a vider quand ils se sauveront apres vous avoir arnaque. Attention.

Par **duraton**, le **03/07/2013** à **19:52**

bonjour France média jeux m'a téléphoné et confirmé par courrier que je devais me rendre en couple dans un magasin partenaire et que l'on me remettra en cadeau un magnum de grand vin de bordeaux et un camescope sans obligation d'achat. le magasin étant à cinq minutes de chez moi à pied je m'y suis rendu avec ma femme. une armée de vendeurs nous attendaient pour nous vendre un canapé c'est évident; mais voila on ne s'est pas laisser faire et au final on nous a donné nos cadeaux. la magnum de grand vin de bordeaux est devenu un bordeaux ordinaire de 75 cl et le camescope des jumelles à quatre sous. j'ai rendu les cadeaux au vendeur en lui disant bien fort que c'est une arnaque car ça ne correspond pas au cadeaux inscrit dans mon courrier.

Par **mtbc**, le **18/10/2013** à **08:31**

bonjour moi la même chose m'est arrivé, mais j'y suis allée sur mes gardes, en entrant une dame m'a demandé pourquoi mon mari n'était pas avec moi, au bout de 3 minutes j'ai fini par lui dire que j'étais seule et que je n'avais qu'une demie heure à lui accorder, après son blabla j'ai réclamé mon cadeau soi disant une caméra, elle est partie soi disant le chercher pendant que je regardais les canapés minimum 5000 euros, et tout d'un coup un vendeur soi disant le patron arrive me demandant si je faisais la tête, au bout de 5 minutes me disant que sa vendeuse avait autre chose à faire je lui ai dit que c'était de l'arnaque et je suis partie sans mon cadeau (qui entre parenthèse ne vaut rien) ayant tenue une agence de publicité et connaissant bien ce procédé, monsieur vexé m'a répondu pauvre France, pour cela il avait raison pauvre France, les gens crédules sont la visée de ses malfaiteurs, cela se passe à chalette sur loing dans le 45 chez designers et associés

Par **mec mrtel**, le **04/12/2013** à **17:46**

[fluo]bonjour[/fluo] Ex Télé animateur de cette merdique entreprise je confirme a 100% ARNAQE TOTAL :S

Par **meryem34**, le **10/12/2014** à **23:05**

Aujourd'hui j'ai été confronté à ce genre d'arnaque j'ai été harcelé de lettre et coup de téléphone m'informant que j'avais gagné un aspirateur sans sac et sans fil et un couteau céramique mon mari et moi avons décidé d'y aller afin de cesser tout appel une fois là bas bizarrement nous avons gagné un bon d'achat de 1400€ il nous a tenté de nous vendre un canapé on a tous signé et juste après j'ai dit à mon mari c'est une arnaque tu as déjà vu un magasin te livrer le jour même sans les payer le canapé d'une valeur soit disant de 5700€ nous avons vu sur conforama à 785€ heureusement que nous avons pu nous rétracter le magasin installer sur montady s'appelle bel confort j'espère que ça peut aider une autre personne

Par **mimi9090**, le **19/02/2015** à **10:06**

Bonjour,rnMes parents ont eu aussi le droit a tout le meme manege que vous tous. Appel et envoi d'une lettre pour aller recuperer 2 cadeaux,soit disant une parure swarovski,un coffret en céramique et une bouteille de vin d'un grand cru! Au final ils y vont et récupère un mini aspirateur sans sac de voiture et un couteau en ceramique. Dans le magasin uniquement des couples ou personnes âgées, atmosphère d'arnaque a plein nez, ils sont vite parti. Mais faites bien attention ils sont a brignoles dans la zone nicopolis et le magasin s'appelle design tendance. J'espère que moins de gens se feront avoir.

Par **VERITECITOYEN**, le **12/04/2015** à **09:40**

BONJOUR **marque de politesse**rnattention je mets en garde vente de meuble Lorris sur ancien site PRO et CIE, cela sent l'arnaque aux meubles rn" cadeau concours " que vous avez reçu par courrier après démarchage téléphonique n'allez pas retirer vos lots vous allez sujet à une belle escroquerie au meuble .

Par **loiretaine**, le **17/04/2015** à **21:49**

Bonsoir, rn rnoui suis tout a fait d accord avec veritecitoyen!!!!rnAttention ils sont à lorris..rnMéfiance à tous

Par **mln**, le **07/09/2015** à **15:12**

de meme a chateauroux la societe bel confort dans l'ancien magasin chauss expo

Par **kidu**, le **03/12/2015** à **12:09**

Bel confort fait actuellement de la prospection téléphonique pour un magasin à Avrillé (Vendée).rnCadeaux : un "magnifique" aspirateur sans fil et de "magnifiques" couteaux en céramique...

Par **dosda**, le **16/04/2016** à **19:21**

attention ils sont aussi vers Lyon à saint romain au mont d'or ça sent l arnaque de loinn y allez pas !!!

Par **hardur**, le **17/04/2016 à 13:12**

bonjour marque de politesse[smile4]rnexact pour Lyon a saint romain au mont d'or magasin **confort**,même procédé, même arnaque,aspirateur de voiture et petit couteau en céramique d'une valeur de 3 euros le tout,canapés et lits de 4000 à 10000e, prêts à taux de 9%,livraison à 89 euros,du grand cinéma sur les chèques-cadeaux d'une valeur de 800 euros à utiliser immédiatement,vente très agressive.Au moment de partir(sans être tombé dans le panneau),j'ai haussé le ton,le vendeur pas dégonflé m'a demandé de lui faire de la pub.Alors moi je lui en fait...

Par **de.rene**, le **04/04/2017 à 19:59**

BONJOUR marque de politessernrnActuellement ils sont ou des semblables officient en Moselle Est

Par **de.rene**, le **05/04/2017 à 14:05**

On peut toujours leur écrire, leur envoyé une lettre en recommandée, ils ne vont pas la chercher. rnM Roche, directeur du magasin, seul nom entendu ne se déplace pour si peu...rnJ'ai de gros doute, ils restent dans la discrétion, de quoi se proteger

Par **titimouse**, le **10/04/2017 à 17:12**

BONJOUR marque de politessernrnah ben voilà on a failli se faire avoir aujourd'hui France cuirrn Sarrebourg. Mais on a eu 2 3 cadeaux sympa quand même. un aspirateur de voiture (un vrai) un cadre, les crystaux et un bracelet à 2 balles mais mignon mes filles seront contentes ;-)

Par **jodelariege**, le **10/04/2017 à 18:12**

bonjour , bravo à ceux qui ont résisté mais ce système existe depuis des dizaines d'années et n'est toujours pas connu? on a vu quantité d'articles/émissions à la tv ,dans les journaux....les petits cadeaux sont le petit ver au bout de l'hameçon et ça continue de prendre du poisson...ce soir je déprime...

Par **de.rene**, le **10/04/2017 à 20:23**

pourquoi tu déprimes? Pigeon?

Par **jodelariege**, le **10/04/2017** à **21:33**

bonsoir ,non de voir que l'information ne passe pas et qu'il y a toujours des pigeons ...

Par **de.rene**, le **12/05/2017** à **13:31**

DNA de ce jour dans le fil d'info, ils officient en Alsace. Magasin à Bischheim au nord de Strasbourg

Par **pat010**, le **29/05/2017** à **19:23**

arnaque ils m'ont vendu un salon de bas de gamme pour 48000 euros. ils profitent des gens agé ce sont des bandits voila ce que j'en pense

Par **AJGGG84**, le **02/10/2017** à **13:00**

Attention sur Avignon, nouvelle ouverture d'un magasin ESPACE DETENTE avec même procédé que ci-dessus (démarchage tel, cadeau à récupérer en couple...) et qui justifie ses prix au dessus du marché par une garantie à vie de ses produits car "dixit" direct fabricant. Sur les statuts de la société, c'est "commerce de détail" avec plus de 20 magasins ouverts dans toute la France et refermés environ 6 mois après. Il ne reste plus que celui d'Avignon ouvert le 04/09/17 mais pour combien de temps? De plus la Nana se fait passer pour une stagiaire alors qu'elle est le président de cette société CDECO64.

Par **Teva80200**, le **07/07/2018** à **16:24**

CDECO64 est dans la Somme. Il termine leurs journées de promotion sur canapés cuir de luxe dans leur nouveau magasin de Villers-Bretonneux. Beau spectacle et sketch de qualité. Mais il vaut mieux rester spectateur de cette pièce de théâtre. Malheur aux couples acteurs qui feront pâle figure face à ces professionnels de la vente. Alors sachez dire NON, récupérez vos cadeaux (bouteilles de vin et pots de terrine du sud-ouest, couteau céramique made in china) et repartez chez vous et profiter encore de vos vieux fauteuils et canapé.
Merci pour cette heure et demi de spectacle gratuit. Bravo à X le stagiaire, Y le directeur, Z le comptable sans oublier W la complice de Y.